

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

**Arrêté du - 2 MARS 2026**

**modifiant l'arrêté du 24 février 2026 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2026 aux concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer**

**NOR : INTH2606100A**

**Le ministre de l'intérieur ;**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment les articles L.242-1 et suivants et R.242-1 et suivants ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'Etat aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté en date du 16 décembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France,

Vu l'arrêté en date du 24 février 2026 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2026 aux concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

**L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 24 février 2026 susvisé est ainsi modifié :**

1° Au deuxième alinéa le chiffre 302 est remplacé par le chiffre 300

2° Au deuxième alinéa le chiffre 170 est remplacé par le chiffre 172

3° Le cinquième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

Services déconcentrés : **419** postes

<b>REGIONS</b>	<b>NOMBRE DE POSTES OUVERTS AU CONCOURS EXTERNE</b>	<b>NOMBRE DE POSTES OUVERTS AU CONCOURS INTERNE</b>
<b>AUVERGNE RHONE-ALPES</b>	34	14
<b>BOURGOGNE FRANCHE COMTE</b>	6	4
<b>BRETAGNE</b>	7	2
<b>CENTRE VAL DE LOIRE</b>	4	2
<b>CORSE</b>	2	1
<b>GRAND EST</b>	18	13
<b>HAUTS DE FRANCE</b>	16	9
<b>ILE-DE-FRANCE</b>	121	76
<b>NORMANDIE</b>	3	1
<b>NOUVELLE AQUITAINE</b>	12	8
<b>OCCITANIE</b>	5	2
<b>PACA</b>	20	8
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	11	8
<b>DOM-COM</b>	6	6

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 MARS 2026

Pour le ministre, par délégation

La sous-directrice des personnels

Adeline SAVY

